



LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN DROIT

Atelier de formation – RJEUM

Mercredi 11 novembre 2020

Me Valérie COSTANZO

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- I – Organisation du travail de recherche**
- II – Revue de la littérature et problématique**
- III – Hypothèse et stratégie de vérification**
- IV – Collecte de données, traitement et analyse**
- V – Recherche juridique et scientifique**



ORGANISATION DU TRAVAIL DE RECHERCHE

I – ORGANISATION DU TRAVAIL DE RECHERCHE

- i. **Revue de la littérature**
- ii. Problématique
- iii. Hypothèse
- iv. Collecte, traitement et analyse des données



I – ORGANISATION DU TRAVAIL DE RECHERCHE

Hiérarchie des documents

- Fichiers essentiels
- Complémentaires
- Rejetés
- Document maître

Lecture et fiches de lecture

- Active & critique
- Résumés et sommaires exécutifs
- Paraphrase à favoriser
- Logiciels à considérer : EndNote, Zotero, FileMaker,...



II – REVUE DE LA LITTÉRATURE ET PROBLÉMATIQUE

Au terme de la revue de la littérature intervient « le discours de l'esprit ».

En prenant une distance avec les écrits déjà existants, **on identifie une lacune, un vide, un angle mort à combler**. C'est ce qui donnera lieu à la problématique :

- Identification des lacunes (analytiques) ;
- Énoncer la question de recherche précise à laquelle on veut répondre.



III – HYPOTHÈSE ET STRATÉGIE DE VÉRIFICATION

L'hypothèse est une réponse préliminaire à la question posée, que l'on tentera de vérifier par notre recherche.

Hypothèse descriptive ou causale ?

Caractéristiques d'une bonne hypothèse :

- Plausible
- Pertinente
- Vérifiable
- Précise
- Communicable

On tentera, par la **stratégie de vérification**, d'accumuler des preuves pour confirmer ou infirmer l'hypothèse.



IV – COLLECTE DE DONNÉES, TRAITEMENT ET ANALYSE

Explorer l'inconnu

Quelques exemples :

- Observation documentaire
- Analyse de contenu
- Analyse de discours
- Entretiens
- Sondage



V – RECHERCHE JURIDIQUE ET SCIENTIFIQUE

- Alors que la **doctrine** participe à la production du droit (interprétation, systématisation, représentations, élaboration de la norme) ;
- La **science juridique**, serait, une « connaissance désintéressée » : analyse le phénomène juridique, s'inscrit à part entière dans les sciences sociales.

- **Invitation** : évaluer l'interférence entre la doctrine & la science juridique, notamment en mobilisant les sciences sociales.